SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Michel, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Michel, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029, a été déposé au bureau municipal 15 octobre 2026 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2027;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

  M.R.C. des Jardins-de-Napierville
  1767 rue Principale
  St-Michel (Québec) J0L 2J0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-182 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à St-Michel, ce 20 octobre 2026.

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Greffière-trésorière adjointe